



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION

Roche, le 10 juin 2022

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

De la Commission de Gestion sur le rapport de gestion et extrait des
comptes 2021

Préavis n° 05/2022

		Séances									Emoluments		Signatures
		27.01.22	17.03.22 (16h-16h45)	17.03.22 (16h45-18h)	24.03.22	31.03.22	13.04.22	12.05.22	14.05.22	19.05.22			
Rapporteur :	Seewer Line	X	X	X		X	X	X	X	X			
Membres :	Ecoffey Florian	X		X		X	X	X	X	X			
	Jantet Joana	X		X	X	X		X	X	X			
	Heiniger Sandra	X	X	X	X	X	X	X	X				
	Geohargi Sophie	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
	Baillif Isabelle				X		X			X			

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les
Conseillers,

La Commission de Gestion s'est réunie à plusieurs reprises afin de
rencontrer chaque membre de la Municipalité séparément ainsi que le
boursier communal. Nous avons abordé avec eux certains sujets relatifs au
bon fonctionnement de notre commune. Nous les remercions de leur
disponibilité et de leurs informations respectives.

Le rapport qui concerne l'année de changement de législature est toujours
un peu particuliers.

Comme chaque année depuis trois ans maintenant, la commission de gestion rencontre le-la chef-fe des différents services. Cette année, nous avons rencontré M. Olivier Dini, chef de voirie :

Monsieur Dini a pris ses fonctions début décembre. Il a rapidement été mis dans le bain avec l'arrivée de la neige. Il est très content de son poste et éprouve beaucoup de plaisir à travailler avec le personnel communal, que ce soit ses collaborateurs ou l'administration ainsi qu'avec son responsable municipal. Son intégration s'est très bien passée avec son équipe et il a également de très bonnes relations avec les membres de la municipalité. Son descriptif de poste est très clair et en ordre par rapport aux tâches qui lui sont confiées.

Monsieur Dini a de multiples et bonnes connaissances professionnelles ainsi qu'un papier de chef d'équipe. Il se retrouve bien dans le travail de la voirie qui regroupe plusieurs métiers. Très strict et pointilleux au sujet de la sécurité, le matériel est contrôlé et disponible pour tous les collaborateurs. Il a remis de l'ordre dans les outils et estime qu'ils sont très bien équipés.

Le budget est discuté chaque année entre lui et le Municipal en charge. Il y a bien entendu toujours des impondérables (usure, casse). Il a une réunion hebdomadaire avec la secrétaire. Les demandes de participation à des cours spécifiques et/ou des formations concernant la voirie sont acceptées sans problèmes.

Monsieur Dini fait partie de l'association romande des chef.fe.s de voirie. Son souhait : « Le respect des déchets verts et des sacs blancs et ne pas mettre n'importe quoi dans les Moloks ».

Canal du Haut-Lac :

Les travaux ont bien avancé. Les travaux avec les micro-tunneliers ont été retardés en septembre-octobre car les CFF ont mis du temps à transmettre le protocole de sécurité qui a impliqué une diminution de la vitesse des trains. Ces travaux ont eu lieu pendant la nuit et durant les week-ends. Au final, le chantier a été arrêté durant 2 mois et demi. Les travaux sous l'autoroute ont également été retardés, l'OFROU ayant demandé des capteurs supplémentaires. La fin des travaux est prévue pour le printemps 2022.

Les relations inter-communales ne sont pas sereines. En effet, les travaux d'entretien sont à charge du Canal du Haut-Lac pendant trois ans, puis des communes. Pour exemple : il y a des joncs dans le canal. Si les travaux avaient abouti en temps et en heure l'eau coulerait et il n'y en aurait pas. Qui prend en charge les travaux de défrichage ?

Passation des dicastères et intégration :

L'intégration des trois nouveaux membres s'est bien déroulée et notre Municipalité est à nouveau au complet. L'arrivée de trois nouveaux membres

a été quelque peu déstabilisante pour le bureau. L'important est que les professionnels soient restés, soit boursier, secrétaire, préposée à l'office de la population.

La passation s'est bien passée, avec plus de difficultés pour les nouveaux membres de la Municipalité. En effet, il n'y a pas beaucoup de documents numérisés, les municipaux sortants ayant leurs dossiers en tête, n'ont pas forcément accordé beaucoup de temps à leur.e successeur.e. Heureusement que l'administration a un bon suivi des dossiers en cours ainsi que de l'historique des projets. C'est une ressource inestimable pour les nouveaux membres. La Commission de Gestion ne peut que se réjouir de la numérisation des dossiers depuis le début de la nouvelle législature. Les nouveaux membres ont également été surpris par l'ampleur des dossiers « extra-rotzérans » (EPUDHEL, PC, SDIS, etc).

Les dicastères ont été quelque peu remodelés et répartis par synergie et selon les compétences de chacun. Pour exemple, tous les domaines ayant un lien avec l'ARASAPE sont chez 1 seul membre de la Municipalité, de même que les espaces verts, domaines, forêts et cours d'eau.

Il y a une bonne collaboration entre les membres de la nouvelle Municipalité. Malgré les tensions dues à la campagne électorale qui est celle que nous avons connue, nous constatons que les cinq municipaux ont très rapidement établi une excellente collégialité et ont bien su mettre à profit leur complémentarité. Ils sont très motivés et ont comme objectif le bien de la commune et de ses habitants.

Ils sont solidaires entre eux et nous constatons une très bonne entente au sein de la Municipalité et du bureau.

Fin de législature et dossiers en cours :

La législature 2016-2021 a pu se terminer correctement même si deux membres n'ont pas été réélus. Ces deux membres ont été un peu démissionnaires, ce qui est humain. Lorsque l'on s'investit et qu'on va partir on baisse un peu les bras. Aucun projet n'a été mis à la trappe mais certains ont été mis en attente.

Plusieurs dossiers sont passés d'un Municipal à l'autre selon la nouvelle répartition des dicastères.

Campagne électorale :

Tous les membres de la Municipalité ont été touchés par la campagne. En particulier, sur les réseaux sociaux.

La campagne a toutefois permis de mettre les choses à plat mais n'a pas eu d'incidence sur les travaux en cours.

Au terme de cette campagne, la Municipalité a pris conscience de plusieurs choses, notamment :

- Meilleure présentation des dossiers
- Communication plus ouverte avec la population
- Plus de sensibilité à mettre en place des projets pour la population, mais il y a des priorités auxquelles il ne peut pas être dérogé

Cependant, nous soulignons qu'une fois la campagne passée, l'impact de celle-ci ne s'est pas prolongé et qu'elle n'a donc pas entravé le bon fonctionnement de notre commune.

Changement de la Municipalité auprès des collaborateurs communaux :

Les membres de la Municipalité apprécient de travailler avec les collaborateurs et collaboratrices de la commune, que ce soit avec M. Schneeberger, le personnel de voirie, le boursier communal et plus particulièrement avec l'administration.

Cette dernière a été d'un grand soutien dans la passation des dossiers des Municipaux sortants et l'arrivée de trois nouveaux membres a créé du travail supplémentaire.

Des séances hebdomadaires ont été mises en place en fonction des dicastères avec le personnel concerné. Les dossiers avancent bien. Tout le monde est très professionnel.

Le Syndic a rappelé à ses collègues que les préavis sont faits par les Municipaux avec relecture de l'administration.

Projet important :

Le Municipal en charge des bâtiments a mis en place les appels d'offre (pour l'instant pour le biotope et le giratoire des Vernes). En effet, avant ça, il n'était fait appel qu'à une seule entreprise pour les travaux (stores du collège des Salines par exemple). Il trouve cette méthode aberrante et, de par son métier, ne conçoit pas de ne pas demander au moins 3 offres pour effectuer des travaux dans la commune.

Plusieurs dossiers ont changé de responsable, ont débuté ou sont en cours comme, par exemple, la vidéosurveillance, la mise en place d'une commission d'animation, la zone 30, etc...

Le dossier du PA des Vernes a bien avancé avec la décision du Canton (qui a pris 8 ans)

Covid :

Mis à part quelques isolements et quarantaines, rien de particulier n'est à signaler mis à part un cluster dans les écoles en fin d'année. Les manifestations ont pu reprendre gentiment.

Toutes les mesures de protections étaient déjà en place (télétravail, protection des collaborateurs·trices, etc...)

A noter que les plexi mis en place aux guichets de l'administration ont été remplacés par des verrières permanentes. Le personnel est ainsi également mieux protégé contre toute agression éventuelle.

Interventions gendarmerie, SDIS, déprédations :

Il y a eu environ 207 interventions sur la commune en 2021. Le Municipal en charge n'est pas appelé systématiquement. Il rencontre la gendarmerie tous les 3 mois et un poste mobile vient dans la commune une fois par mois.

Ce sont des zones bien spécifiques qui posent des problèmes de déprédation et/ou littering :

- Pré-Clos
- Abords de la Rotzérane
- 1 Molok au Grand-Cercllet.

Des contrôles sont faits régulièrement concernant les sacs à poubelles noirs. Les sacs sont ouverts à deux et si une adresse est trouvée, le propriétaire est dénoncé. Espérons que la pose d'une vidéosurveillance y remédiera.

Seul un collaborateur communal est assermenté pour amender directement. Le reste du personnel ainsi que les membres de la Municipalité peuvent photographier et dénoncer les cas à la commission de police. Il est en effet parfois délicat d'amender directement lorsque l'on connaît les personnes en faute.

Cybersécurité :

Un audit par la société Cybersafe a été effectué fin 2021. Les membres de la Municipalité ont été rendus attentifs aux mails frauduleux par le boursier, une campagne de phishing a été faite sur toutes les adresses électroniques de la commune et de son personnel, y compris la Municipalité. Tous ont reçus des directives.

Chaque Municipal·e a un ordinateur ou tablette privé et peut se connecter à distance avec des accès limités.

Suite au vœu no 4 : abri à vélo :

Rien n'a été fait en 2021.

Suite au vœu no 5 : équipement du personnel de conciergerie :

Le port de chaussures antiglisse a été mis en place sous forme de baskets prévues pour ce type de travaux. Des jaquettes aux couleurs de la commune ont été commandées.

Comptes 2021 :

L'année 2021 se solde par un excédent de recettes de CHF 117'896.45 au lieu d'un excédent de charges budgété à CHF 232'281.--. Ceci grâce à une entrée exceptionnelle d'impôt sur la succession de CHF 675'121.80, une différence de retour péréquative de CHF 143'984.--et une baisse effective de l'ARASAPE par rapport au budget prévu de CHF 85'411.61.

Ces recettes ont permis d'attribuer CHF 275'000.-- à différents fonds de réserves, soit

Fonds de réserve sur rattrapage péréquatif	CHF 50'000.--
Fonds de réserve nouvelles énergies	CHF 25'000.--
Fonds de réserve travaux	CHF 100'000.--
Fonds de réserve renouvellement éclairage public	CHF 100'000.--

A noter qu'aucun montant n'a été attribué aux fonds de réserve :

- Qualité de vie
- Soutien économique aux entreprises.

En effet, l'utilisation de ces deux fonds est délicate et nécessite d'être clarifiée. Un règlement ad hoc devra être établi définissant comment cet argent pourra être employé. Plusieurs recettes ne peuvent en effet être utilisées que pour des choses bien précises. Par exemple, le revenu de la péréquation ne peut pas être utilisé pour des travaux.

Dans une petite commune, peu de mouvements peuvent avoir de grandes conséquences sur les comptes.

La marge d'auto-financement a diminué à 53.15. Ce degré est cyclique et dépend des investissements effectués par la commune. Si cette faible marge ne se répète pas d'année en année, elle n'est pas fondamentalement inquiétante.

Concernant la durée des amortissements, celle-ci est définie par le Canton selon une table, il n'est donc pas possible d'y déroger.

Lors de recours sur les impôts reçus par la bourse communale, ceux-ci sont redirigés au canton et c'est ce dernier qui statue.

Vœux et remarques de la Commission de gestion :

Vœu No 1 : Clarifier le statut de l'étang du Grand-Cerlet (parcelle 169). S'agit-il d'un biotope à protéger ou peut-il être un espace ouvert à la population (promenade, accès à l'eau, espace de verdure, ...) ? Pour l'instant, il s'agit d'un espace dont la fonction n'est pas claire. Une signalétique serait la bienvenue (selon sa nature y installer un panneau explicatif ou d'interdiction).

Vœu No 2 : Enlever ou modifier les panneaux ronds bleus se trouvant dans ou proches des plates-bandes. Certains sont endommagés. Sont-ils encore utiles et les mots employés sont-ils judicieux vis-à-vis des enfants et accueillants pour les randonneurs ?



Vœu No 3 : Mettre de l'ordre derrière le bâtiment de la voirie. Hormis le matériel de la voirie qui y a sa place, d'autres objets (jouets d'enfants, vieux radiateurs, ...) n'ont rien à y faire.

Remarque No 1 : La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité et le personnel de voirie pour l'excellent travail effectué afin de fermer le passage sous-voies à la circulation.

Remarque No 2 : La butte anti-bruit commence à s'affaisser par endroits. Il semble pertinent d'étudier cet ouvrage afin de définir si des travaux de réfection sont nécessaires.



Remarque No 3 : La commission de gestion est agréablement surprise du bon état d'entretien de la place de jeux, sise Pré de la Cava. Il s'agit maintenant de veiller à la maintenir en l'état, en particulier la table ronde et les bancs qui mériteraient une prochaine réfection.

Remarque No 4 : La stabilité des têtes des chevaux en bois ainsi que la main courante du toboggan n'ont pas l'air très stable. Une vérification semble utile et, si nécessaire, une petite remise en état est à envisager.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu Le préavis No 05/2022 de la Municipalité au Conseil communal relatif au rapport de gestion et des comptes 2021 ;
- Oui le rapport de la commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide **1. D'approuver le présent rapport de gestion 2021**

2. D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2021, tels que présentés, avec des charges pour un montant de CHF 8'990'817.32 et des revenus pour un montant de CHF 9'108'713.77 ;
3. De valider l'excédent de recettes 2021 de CHF 117'896.45 ;
4. D'attribuer l'excédent de recettes à Capital au Bilan, passant de CHF 1'229'616.62 à CHF 1'347'513.07 ;
5. D'approuver le présent rapport de gestion 2021 et d'en donner décharge à la Municipalité

Ont signé :

Florian Ecoffey 
Joana Jauret 
Sandra Heiniger 
Sophie Geohargi 
Isabelle Baillif 
Line Seewer 